



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026 135

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU POTABLE

**APPEL D'OFFRES OUVERT - RENOUVELLEMENT DE COMPTEURS D'EAU POTABLE,
EQUIPEMENT DE MODULE DE COMMUNICATION ET PRESTATIONS ASSOCIEES (2 LOTS)
- SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet le renouvellement de compteurs d'eau potable, équipement de module de communication et prestations associées, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une période initiale d'un an et pour un montant maximum de 2 500 000,00 € HT pour chaque lot, reconductible tacitement trois fois dans les mêmes conditions, décomposé de la façon suivante :

- Lot 1 : Fourniture de compteurs et équipements associés
- Lot 2 : Renouvellement de compteurs et prestations associées

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2026, a jugé économiquement les plus avantageuses, les offres des sociétés suivantes :

- Lot 1 : Fourniture de compteurs et équipements associés : Société DIEHL METERING, sise à Saint-Louis (68300), 67 rue du Rhône, pour un montant de 1 910 385,00 € HT, issu du détail quantitatif estimatif
- Lot 2 : Renouvellement de compteurs et prestations associées : Société VEOLIA EAU, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 440 rue Christian et Honorat BOUILLEZ pour un montant de 1 798 395,81 € HT, issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres ayant pour objet le renouvellement de compteurs d'eau potable, équipement de module de communication et prestations associées, pour une période initiale d'un an et pour un montant maximum de 2 500 000,00 € HT pour chaque lot, reconductible tacitement trois fois dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Fourniture de compteurs et équipements associés : Société DIEHL METERING, sise à Saint-Louis (68300), 67 rue du Rhône
- Lot 2 : Renouvellement de compteurs et prestations associées : Société VEOLIA EAU, sise à Bruay-la-Buissière (62700), 440 rue Christian et Honorat BOUILLEZ.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **17. FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **18 FEV. 2026**

Et de la publication le : **18 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe